



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2025-490

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **DRAAF Occitanie /**

R76-2025-11-10-00001 - Arrêté de composition du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Castelnaudary (3 pages)	Page 3
R76-2025-11-10-00002 - Arrêté de composition du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Mirande (3 pages)	Page 7
R76-2025-11-10-00003 - Arrêté de composition du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Saint Gaudens (3 pages)	Page 11
R76-2025-11-10-00004 - Arrêté de composition du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Tarbes (3 pages)	Page 15

DRAAF Occitanie

R76-2025-11-10-00001

Arrêté de composition du conseil  
d'administration de l'EPLEFPA de Castelnaudary



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 10 novembre 2025  
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de  
formation professionnelle agricoles de CASTELNAUDARY**

Le préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

**Art.1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CASTELNAUDARY

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Jérôme DELMAS – 1 avenue du campus Jean Durand – 11400 CASTELNAUDARY (Lycée Germaine Tillion)

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Bernard BATIGNE– Co del Roux– 11400 LES CROZES

Suppléant : Non désigné

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Guillaume BLANC – Lieu-dit « Grand Fabry » - 11400 CASTELNAUDARY

Suppléant : Romain PLANES – 58 allée Charles de Gaulle – 31250 REVEL

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

**Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles**

Titulaire : Henri BLANC - Lieu-dit « Grand Fabry » - 11400 CASTELNAUDARY

Suppléant : Jérôme BARTHES – Lavail – 11320 LABASTIDE D'ANJOU

### **Jeunes Agriculteurs**

Titulaire : Léo GASC – Domaine St Dominique – 11270 FANJEAUX

Suppléant : Florian ZUERAS – Lafontbourg - 11270 LAURAC

### **Confédération Paysanne**

Titulaire : Philippe ARDONCEAU – Les Coustals – 11270 SAINT GAUDERIC

Suppléant : Non désigné

### **Coopération Agricole**

Titulaire : Marie-Sophie PUJOL-FORT – Chemin de la Tour – 11400 CASTELNAUDARY

Suppléant : Non désigné

### **Conseil des équidés**

Titulaire : Laurent PRENAT – Rouaix – 81220 MAGRIN

Suppléant : Claude SARAMON – En Manaou – 32300 SAINT MICHEL

**Art. 2. :** La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Art. 3. :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 10 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

DRAAF Occitanie

R76-2025-11-10-00002

Arrêté de composition du conseil  
d'administration de l'EPLEFPA de Mirande



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 10 novembre 2025  
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de  
formation professionnelle agricoles de MIRANDE**

Le préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

**Art.1<sup>er</sup>.** : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de MIRANDE

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Didier SOULIE – 1 place de l'église - 32550 Pavie (Office Français de la Biodiversité (OFB))

Suppléant : Pierre LANDABURU - 1 place de l'église - 32550 Pavie (Office Français de la Biodiversité (OFB))

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Serge LUBAS - 32300 L'ISLE DE NOE

Suppléant : Anne MATTERA-CORNEAU - 10 bis rue Lahire 32300 Mirande

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Cédric PERES - 3 chemin de la Caillaouère CS 70161 - 32003 AUCH Cedex

Suppléant : Nicole CARTIER - 3 chemin de la Caillaouère CS 70161 32003 AUCH Cedex

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

### **Coordination Rurale**

Titulaire : Christian DALIS - 1 rue Nationale - 32200 GIMONT

Suppléant : Jean-Luc CORNU - 1 rue Nationale - 32200 GIMONT

**Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles / Jeunes Agriculteurs**

Titulaire : Delphine BORCA – 3 chemin de la Caillaouère CS 70161 - 32003 AUCH Cedex

Suppléant : Tristan JEGUN - 3 chemin de la Caillaouère CS 70161 - 32003 AUCH Cedex

**Confédération Paysanne**

Titulaire : Déborah WEISS - 56 avenue des Pyrénées - 32000 AUCH

Suppléant : Florent ROMAIN - 56 avenue des Pyrénées - 32000 AUCH

**Confédération Française des Travailleurs Chrétiens – agriculture ( CFTC)**

Titulaire : Raphaël ATIK - 64 route de Pessan - 32000 AUCH

Suppléant : Non désigné

**Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles**

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

**Art. 2. :** La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Art. 3. :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 10 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

DRAAF Occitanie

R76-2025-11-10-00003

Arrêté de composition du conseil  
d'administration de l'EPLEFPA de Saint Gaudens



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 10 novembre 2025  
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de  
formation professionnelle agricoles de SAINT-GAUDENS**

Le préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

**Art.1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de SAINT-GAUDENS

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Jean-Claude FETIS - 16, rue Olivier de Serres - 31800 SAINT-GAUDENS

Suppléant : Non désigné

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Cédric DAURE – Lieu-dit « La Gentille » - 31800 POINTIS INARD

Suppléant : Non désigné

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

**Chambre d'Agriculture – Représentant des employeurs**

Titulaire : Valérie MONTANO - 32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3

Suppléant : Non désigné

**Jeunes Agriculteurs**

Titulaire : Pierre PINTAT – 32 rue de Lisieux – 31300 TOULOUSE

Suppléant : Non désigné

### **Coordination Rurale**

Titulaire : Dominique GRIERE – 122 Avenue de Lavour - 31500 TOULOUSE

Suppléant : Non désigné

### **Commission Ovine des Pyrénées Centrales (COPYC)**

Titulaire Jean-François LAYRISSE – Boulevard Lecomte de L'isle - 31800 SAINT-GAUDENS

Suppléant : Non désigné

### **Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles**

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

**Art. 2. :** La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Art. 3. :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 10 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

DRAAF Occitanie

R76-2025-11-10-00004

Arrêté de composition du conseil  
d'administration de l'EPLEFPA de Tarbes



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral du 10 novembre 2025  
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de  
formation professionnelle agricoles de TARBES**

Le préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

**Art.1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de TARBES

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Mélina ROTH – Villa Fould – 65000 TARBES (Parc National des Pyrénées)

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

d – au titre de la chambre d'agriculture :

Titulaire : Anna LEBATTEUX – 7 rue de l'Ecole – 65120 SASSIS

Suppléant : Non désigné

e – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

**Union Nationale des Entreprises du Paysage**

Titulaire : Orian SOULES - 8 rue Théron de Montaugé - 31200 TOULOUSE

Suppléant : Sébastien GALLAIS – 8 rue Théron de Montaugé - 31200 TOULOUSE

### **Jeunes Agriculteurs**

Titulaire : Benoît BAJAC – 1 Impasse Grange Gaillet - 65420 IBOS

Suppléant : Non désigné

### **Confédération Paysanne**

Titulaire : Manuel CASADO - 22 Rue de la Moule - 65380 AZEREIX

Suppléant : Benjamin BOISSY - La ferme de la Coume- 65200 BRANIOS

### **Coordination Rurale**

Titulaire : David MARQUE – 7 rue du Hameau - 65140 ESCONDEAUX

Suppléant : Non désigné

### **Confédération Française Démocratique du Travail des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (CFDT Agri-Agro)**

Titulaire : Rémi CAZABAT – 71 route du Val d'Arros -65350 CABANAC

Suppléant : Non désigné

**Art. 2. :** La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

**Art. 3. :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 10 novembre 2025

Pour le préfet de la région Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

